LES BONS RÉFLEXES FACE À UN CONTRÔLE FISCAL

Animée par Maître Gilles NAHON

LE CONTRIBUABLE DECLARE

L’ADMINSITRATION DISPOSE D’UN DROIT DE CONTROLE

Tous renseignements, justifications ou éclaircissements relatifs aux déclaration souscrites et actes déposés.

QUELQUES CONSEILS GENERAUX (1/2)

- Donner à l'inspecteur des conditions agréables pour exercer son travail
- Ne jamais être familier

- Se cantonner au strict contrôle !
- Rester dans un cadre professionnel
- Vous aurez le temps si nécessaire de faire état le moment venu d'éléments personnels à l'origine des manquements présumés fautifs

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés
CRÉAVOCATS
upe06 MEMBRE

QUELQUES CONSEILS GENERAUX (2/2)

- Correspondre toujours en LRAR
- Pas de mise en cause personnelle de l'inspecteur Dans les courriers ne pas mentionner son nom mais employer le terme générique d'Administration,
- Conserver les annonces de location, de vente, les factures, les justificatifs de vente de meuble de voiture
- Le récépissé du changement d'adresse à la poste : peut être très précieux pour prouver une erreur des impôts dans la notification des actes de la procédure → Conséquence : vice de procédure - irrégularité de la procédure - décharge

AUCUNE PRECIPITATION A REPONDRE

NE JAMAIS SIGNER UN DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR L'INSPECTEUR

NE PAS DONNER UNE INFORMATION OU UNE RÉPONSE INSTANTANÉE DANS LA PRÉCIPITATION

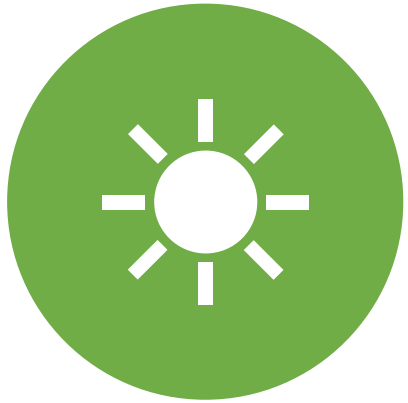

SE MÉNAGER TOUJOURS UN TEMPS DE RÉFLEXION APRÈS CONCERTATION DE VOS CONSEILS

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés

CRÉAVOCATS

upe06 MEMBRE

UTILISER TOUTES LES VOIES DE RECOURS

- Demander un délai de 30 jours supplémentaire pour répondre à la proposition de rectification
- Saisir et aller devant les Commissions des Impôts
- Exercer tous les recours hiérarchiques
- Saisir le Conciliateur ou médiateur Fiscal Médiateur du Minefi de la République
- Saisir le juge de l'impôt le cas échéant

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés
CRÉAVOCATS
upe06 MEMBRE

La Transaction une possibilité de sortie

Ne pas se limiter au recours « kleenex » !

Acte 1 : S’attacher à créer un doute avec des moyens de droit et factuels probants pour trouver un accord acceptable

Acte 2 : Négocier des remises de pénalités

Acte 3 Finir par les délais de paiement et la négociation sur les garanties

NB s’attacher à prévoir que si l’échéancier est respecté aucun intérêt de retard complémentaire ne sera appliqué (de plus en plus difficile à obtenir – au moins il faut en prendre acte par LRAR)

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés
CRÉAVOCATS
upe06 MEMBRE

LA DECLARATION PROVISOIRE : TOUJOURS

- Toujours respecter des obligations déclaratives et les délais
- Non réponse à une mise en demeure de déposer une déclaration dans le délai de 30 jours = taxation d'office avec 40 % de majoration
- Faire une déclaration provisoire dans le délai imparti

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés
CRÉAVOCATS
upe06 MEMBRE

DESIGNATION DES BENEFICIAIRES : JAMAIS

01

Jamais dans la quasi-totalité des cas

02

Privilégier l'amende de 100 % infligée à la Société

03

Cf Remise totale en cas de procédure collective (solution extrême)

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés
CRÉAVOCATS
upe06 MEMBRE

LES CONTROLES - DELAI DE REPRISE - PRESCRIPTION

LE CONTROLE SUR PIECES

LA VERIFICATION DE COMPTABILITE

Dès réception de l'avis de vérification : préparer les dossiers, vérifier que le registre des AG est à jour, le livre de paie, le registre des marchands biens, et qu'il n'y a aucun document défavorable qui traine…identifier les pièces manquantes…

Demander que le contrôle ait lieu en dehors de l'entreprise chez votre conseil

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés

CRÉAVOCATS

upe06 MEMBRE

L’ESFP l’un des plus DOULOUREUX

- Contrôle de la cohérence entre les revenus déclarés par une personne physique et sa situation patrimoniale, sa situation de trésorerie et les éléments de train de vie des membres du foyer fiscal.
- Justifier de tous les crédits bancaires sur les comptes personnels sur 3 ans en arrière.

Contrat de prêts enregistrés – facture de vente – Copie des chèques - de TOUT !

- Dépenses de train de vie : balance espèce
- Un conseil : faire des retraits CB en espèce réguliers ou pouvoir démontrer des achats par CB des dépenses de la vie courante

LE DROIT DE COMMUNICATION

📣 Article L 76 du LPF

📣 Toujours demander la communication des documents ayant servis de fondement aux redressements

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés

CRÉAVOCATS

upe06 MEMBRE

LE DROIT AU SILENCE

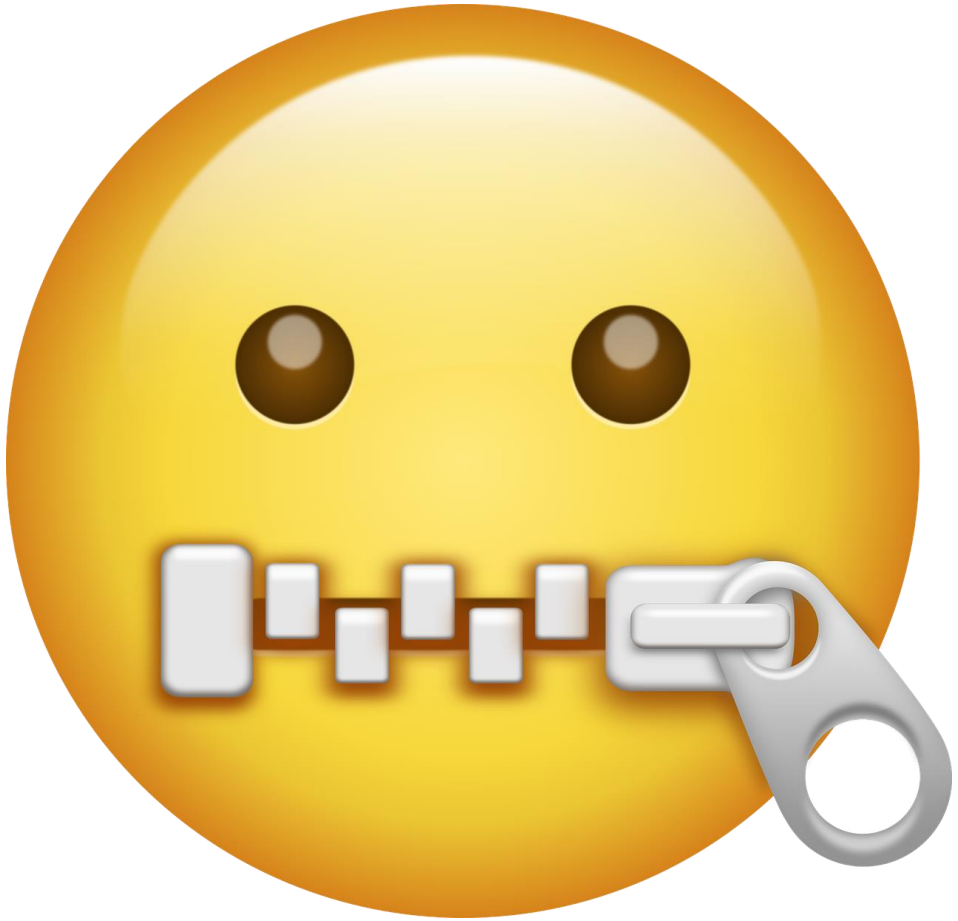

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés

CRÉAVOCATS

upe06 MEMBRE

JE VEUX ETRE CONTROLE !

- L’intérêt est de purger une situation une sorte d’audit fiscal gratuite par l’administration qui lui sera opposable, mais c’est risqué

- Peut être utile lors de la transmission d’une entreprise (cf la garantie de passif fiscal est purgée !)
- Procédure de rescrit fiscal

LE PASSIF INJUSTIFIE

Le compte courant d’associé : les conséquences peuvent être redoutables.

Cf double peine : la société et le dirigeant

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS
17 Rue Alexandre Mari 06300 NICE
Tel : 04.93.80.20.54 / https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés
CRÉAVOCATS
upe06 MEMBRE

Le data mining (1/2)

Le Data mining est une numérisation des contrôles fiscaux qui permet de trouver des corrélations ou des patterns entre de nombreuses bases de données.

Il repose sur des algorithmes complexes et sophistiqués permettant de segmenter les données et d'évaluer les probabilités futures .

Permet à l'administration fiscale et aux douanes d'investiguer et d'exploiter les données recueillies sur les réseaux sociaux et les plateformes en ligne de vente ou d'échanges de biens et services.

En 2019, 22 % des contrôles fiscaux ont été programmés en utilisant des méthodes d'analyse des données.

Ce sont ainsi 100 000 dossiers issus du ciblage qui ont été adressés aux services opérationnels de contrôle fiscal

785 millions d'euros en 2019

794 millions d'euros de droits et pénalités en 2020

LE DATA MINING

La part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining [CF-51] soit quant à elle passée de 21,95 % à 32,49 %

Dorénavant, près d'un contrôle sur trois est donc ciblé par l'intelligence artificielle ou le data mining.

Un partenariat entre le fisc et la société américaine de conseil informatique Accenture .

Expérimentation dans Les Alpes-Maritimes, la Charente-Maritime et la Drôme du logiciel qui repère les anomalies fiscales en croisant les déclarations des contribuables, les vues aériennes et les plans de cadastre

MERCI

Gilles Nahon
AVOCAT FISCALISTE & SOCIÉTÉS

17 Rue Alexandre Mari 06300
NICE

Tel : 04.93.80.20.54

https://nahon-avocat.fr/

W|A|B|G Avocats & Associés

CRÉAVOCATS

upe06 MEMBRE